Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne
de l'abbé Alphonse Angot

Miaules (les) - Tome IV

Miaules (les). — J'ai déjà indiqué (t. III, p. 45) le problème que posait aux archéologues la série des lieux dénommés les Miaules qui jalonnent une ligne droite allant de Simplé à la forêt de la Guerche. Grâce à la publication du travail posthume de M. Pommerais (V. ce nom, t. IV), la question se présente mieux qu'elle ne l'avait été encore et il est possible de lui donner une réponse.

Il est désormais certain que tous les vestiges reconnus ne permettent pas de méconnaître dans la ligne des Miaules un ouvrage suivi, un *rempart régional* comme l'a très bien qualifié M. Pommerais, lequel ajoute encore qu'il était destiné « à protéger contre les incursions d'un ennemi venant du nord, le pays compris entre le cours inférieur de la Mayenne, la Loire et la frontière de Bretagne. » En effet, c'est bien contre le nord que le rempart fut construit, car il se composait d'une « haute levée de terre précédée par un profond fossé, couvert lui-même immédiatement par une seconde levée moins puissante. » La levée principale était au midi de l'œuvre et le rempart allait de la rive droite de la Mayenne à la rive gauche de la Seiche. De distance en distance, particulièrement à la Brancherie d'Athée, aux Miaules de Ballots, au Châtelier de Fontaine-Couverte, et probablement aux autres lieux-dits Miaules, le retranchement était flanqué au nord de bastions en avant-corps.

La partie médiane, de l'Hierre aux Miaules de Ballots, était la plus solidement fortifiée et a laissé plus de traces. Les deux autres sections sont plus effacées et n'avaient peut-être pas autant besoin de défenses artificielles, soit en approchant de la Mayenne et de ses rives escarpées vers l'est ; soit en allant rejoindre vers l'ouest la Seiche, dans un territoire submergé où elle forme deux étangs de 4 kilom. de longueur.

Le retranchement est surtout conservé des Miaules de Craon aux Miaules de Denazé ; à la Petite-Gaudinière, à la Brancherie et à la Perrine d'Athée, au Bois-Jouan de Saint-Sulpice ; à la Guyonnière et aux Miaules de Livré ; à la Miroderie et aux Miaules de Ballots. En Bretagne, les vestiges en sont apparents : à la Blinière, aux Miaules de la Selle-Guerchaise, à la Vignière et au château d'Availles, nom qui évoque l'image et l'idée des marécages de cette partie du cours de la Seiche. De Simplé à la Mayenne, c'est au-dessus de Château-Gontier et de Bazouges et probablement jusqu'aux Morillands (V. ce mot, t. III et IV) qu'il faut chercher le point où le rempart atteignait la Mayenne après avoir traversé en Laigné : la Roussière, la Calbreusière, la Ridelière, la Haudonnière, Malabry.

M. le commandant Pommerais, qui a eu la bonne pensée de tirer de l'oubli où l'avait laissé son père ce travail si précieux, si consciencieux, n'a pas voulu y ajouter une conclusion et donner son opinion sur la destination de ce rempart régional. Il me l'a confiée, sous toutes réserves, dans une lettre personnelle. Il regarde comme possible la continuation des retranchements jusqu'au Loir et même jusqu'à la Loire près Tours, à Vallières. Le travail aurait été entrepris à la fin du V^{e} siècle pour protéger le royaume d'Alaric II contre les Francs. Quoique son auteur n'accuse pas une grande confiance dans son hypothèse, il me pardonnera de l'exposer ici.

Mon opinion est différente. J'ai déjà, à plusieurs articles secondaires, qualifié le rempart régional de retranchement carolingien des Miaules. Voici donc l'origine que je lui attribue. On sait que Lambert, comte de Nantes, chassé de la ville qu'on l'accusait d'avoir livrée aux Normands, se réfugia à Craon, et, suivant l'expression de M. de la Borderie, « se tailla autour de sa forteresse une jolie principauté indépendante, » entre la Mayenne et la limite bretonne.

Après sa mort (1er mai 852), ce petit état échut à Erispoë, ou plutôt celui-ci s'en empara du consentement de Charles le Chauve. Dès le 23 août 852, le prince breton est qualifié « prince du pays de Bretagne jusqu'au fleuve de la Mayenne ». Salomon régnait également en 859 *usque Meduanam fluvium.* Et cet état de choses semble avoir duré jusqu'à la grande invasion Normande de 919 (La Borderie, *Hist. de Bret.,* t. II, p. 73, 407 ; — Longnon, *Atlas hist.,* p. 86).

M. de la Borderie suppose que, vers le nord, la limite bretonne remontait jusqu'à la Vire, comprenant ainsi, dans le département actuel de la Mayenne, toute la rive droite de la Mayenne. J'ai déjà dit (*Introd.,* p. 33) que cette extension donnée à la conquête bretonne ne me paraissait pas prouvée par les textes et qu'elle ne concernait que le cours inférieur de la Mayenne. M. Longnon dit de même que la conquête comprenait « la partie occidentale de l'Anjou. »

Je trouve une confirmation de cette opinion dans la construction du rempart régional, qui doit marquer la limite nord des empiètements des rois bretons. Fut-il élevé par Lambert lui-même, ou au cours des démêlés d'Erispoë et de Salomon avec Charles le Chauve ? On ne saurait le dire, mais en tous cas il le fut contre une invasion possible venant des rois Francs.

Notre retranchement mayennais, qui marque en effet assez exactement la limite du Maine et de l'Anjou, devient donc un monument historique des plus intéressants, le plus considérable que nous ait laissé l'ère carolingienne. Il serait intelligent de veiller à la conservation des lambeaux qui en existent encore. Il englobait, comme je l'ai dit, *Betulus campus,* Bouchamp, où Salomon tenait sa cour en 860. La publication de M. le commandant Pommerais est un service éminent rendu à l'archéologie mayennaise. La description minutieuse du terrain faite par son père à une époque qui date déjà de plus de cinquante ans, empêchera que le souvenir se perde d'un monument que les travaux d'une culture intensive doivent niveler fatalement dans la plus grande partie de son tracé, qui dépasse 40 kil.